

# Le Saint-Sulpicien

AVRIL 2021

## FLASH - INFO

### AMENAGEMENT COEUR DE VILLAGE

Depuis la réunion publique organisée le 2 octobre 2020 et l'accord obtenu début janvier 2021 auprès de l'Architecte des Bâtiments de France, le projet d'embellissement et de réaménagement de la place du village et du parvis de l'église a été perturbé dans son calendrier prévisionnel de début de travaux.

En effet, comme vous en avez été informés dans le bulletin municipal de janvier 2021, un diagnostic archéologique préventif a été sollicité pour obtenir un accord de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC Ile-de-France).

Un premier Arrêté Préfectoral a été établi début février 2021 précisant un périmètre de fouilles sur l'intégralité du chantier. Après divers échanges avec la DRAC Ile-de-France, et l'archéologue responsable, un Arrêté Préfectoral correctif a pu être obtenu. Le diagnostic archéologique est désormais limité à trois sondages ponctuels qui seront réalisés en une phase unique dont le démarrage est prévu le 12 avril 2021, pour une durée de cinq jours maximum.

**Le début des travaux de valorisation du parvis, de l'aménagement de la voirie et de la liaison douce de la rue aux Fèves, est prévu le 6 avril 2021.**

La CCEJR (Communauté de Communes entre Juine et Renarde), désormais compétente en tant que maîtrise d'oeuvre et maîtrise d'ouvrage, ordonnera et suivra les travaux jusqu'au début de l'été.

**Les travaux se dérouleront en huit phases.**

#### **Phase 1, du 6 au 12 avril 2021**

Les travaux seront initiés par la réalisation des trottoirs incluant les bordures rue aux Fèves, du côté de la mairie, de la rue Rochefontaine jusqu'aux numéros 8-10 de la place de l'église. Un accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) est prévu devant l'entrée de la mairie.

#### **Phase 2, du 9 au 13 avril 2021**

A l'arrière de la Nef de l'église et devant le Calvaire, au bénéfice d'un rétrécissement de la chaussée pour réduire la vitesse des véhicules, un agrandissement du trottoir et une bordure en pavés sont réalisés.

#### **Phase 3, du 14 au 16 avril 2021**

Réfection du trottoir en pavés devant les numéros 1 à 3 de la rue du Four à Chaux.

#### **Phase 4, du 19 au 23 avril 2021**

Réalisation des deux trottoirs de la rue du Four à Chaux à l'entrée du village. L'un, devant la Place des Justes, qui sera embellie d'un muret en pierres des champs qui la délimitera de la chaussée des Grands Etangs, l'autre en face, ou sera créé un arrêt de bus scolaire.

Cette phase sera délibérément réalisée pendant les vacances scolaires car cette partie de voirie sera barrée durant le temps de travaux de 8h00 à 17h00.

#### **Phase 5, du 21 au 23 avril 2021**

Remaniement des trottoirs, de leurs bordures, et de leurs caniveaux du 24 au 8bis place de l'église, incluant la placette communale devant la Ferronnière, et la ruelle de l'Hôtel Dieu, jusqu'à la place qui précède le chemin du Néflier.

#### **Phase 6, du 23 au 29 avril 2021**

Remaniement des trottoirs, de leurs bordures et de leurs caniveaux, des numéros 2 au 8 de la place de l'église.

#### **Phase 7, du 28 avril au 10 mai 2021**

Les bordures de la place, comportant l'église et son parvis, sont déposées et replacées dans les règles de l'art. Les pavés du parvis de l'église, réalisés dans les années 80, sont eux aussi déposés et remaniés avec des joints enherbés.

Le parvis sera décapé de sa grave à laquelle se substituera une terre végétale engazonnée.

#### **Phase 8, du 10 au 18 mai 2021**

Enfin, pour finir, sera réalisé sur l'ensemble du revêtement de la chaussée du coeur de village, un enrobé en silico calcaire.

Durant la période des travaux le stationnement autour de l'église sera strictement interdit. La nuit et les week-end, il sera autorisé, dès lors que les véhicules seront déplacés dès la reprise des travaux.

Le chef de chantier se tiendra à la disposition des résidents de la place pour leur faciliter le passage tout au long de la durée du chantier.

#### **Collecte des déchets sur la zone concernée durant les travaux**

Pendant la durée des travaux des points de collecte des déchets seront identifiés par des zones délimitées par des barrières pour vous permettre d'y déposer vos ordures ménagères, vos poubelles jaunes dédiées aux plastiques et journaux et vos déchets végétaux.

Un rendez-vous a été fixé avec le SIREDOM, collecteur des ordures ménagères, le 6 avril pour convenir précisément de ces zones.

#### **Organisation des transports scolaires**

Pendant la durée des travaux, l'arrêt de bus situé sur la place du village sera déplacé au parking de Rochefontaine.

**Le maire et ses conseillers municipaux restent à votre disposition  
pour toute information complémentaire.**

# Plan descriptif d'aménagement coeur de village

